

Projet Educatif du Territoire



bellengreville
Val des dunes

2024/2026

RESPECT

EGALITE

LIBERTE



Mairie de Bellengreville

02 31 23 68 38

contact@mairie-bellengreville.fr



<u>1 - L'ENVIRONNEMENT DE BELLENGREVILLE</u>	page 2
A - LE SOUTIEN DE LA COMMUNE AU GROUPE SCOLAIRE	page 3
Labellisation E3D	
B - LE TEMPS PERISCOLAIRE	page 4
L'accueil du matin	
La pause méridienne	
L'accueil du soir	
L'accueil du mercredi	
Le local jeunes	
C - LE TEMPS EXTRASCOLAIRE	page 7
Le Centre de Loisirs	
Le Local Jeunes	
D- LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES	page 10
E - LES STRUCTURES EDUCATIVES DE LA COMMUNE	page 11
<u>2 - L'EVALUATION DU PEDT</u>	page 11
La mise en œuvre d'un partenariat local au service de la coéducation	
La mise en place d'un comité de pilotage et de coopération éducative	
Sa composition	
Ses missions	
Le sens de l'évaluation	
La périodicité de l'évaluation du projet	
<u>3 - LES ENJEUX DU PEDT</u>	page 13
Des enjeux sociaux	
Des enjeux territoriaux	
<u>4 - LES OBJECTIFS DU PEDT</u>	page 13
Aider les familles à concilier la vie familiale, la vie professionnelle et la vie sociale en toute sérénité.	
Les trois axes pour garantir la continuité éducative et favoriser la réussite scolaire pour tous	
Les missions	
Les objectifs pédagogiques et éducatifs	

Préambule

« Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du Code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.»

Le PEDT ne concerne pas uniquement l'éducation, l'enfance et la jeunesse, il irrigue également le champ de la culture, des sports, du développement durable, de la réussite éducative, de la solidarité, du handicap, de la restauration scolaire et de l'accueil des usagers. La diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Cette démarche a pour vocation de permettre, aux différents acteurs qui gravitent autour de l'enfant, de se rassembler et de renforcer leurs liens pour formaliser une continuité éducative. Ce PEDT traduit également l'engagement de la municipalité, ses priorités et ses principes. Il définit le sens de ses actions. Il fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Ce projet permet :

- aux familles de mieux connaître les objectifs éducatifs de la municipalité à qui elles confient leurs enfants et de confronter ces objectifs à leurs propres valeurs et/ou attentes,
- aux équipes d'animation de connaître les priorités éducatives pour calibrer leurs projets pédagogiques, leurs projets d'animation et leurs fiches d'activité,
- d'observer les éventuels dysfonctionnements et incohérences entre le fonctionnement de l'accueil et les objectifs éducatifs énoncés.

L'attention portée à la qualité de l'accueil scolaire, péri et extrascolaire signe l'engagement de la commune de Bellengreville pour faciliter et accompagner les conditions d'apprentissage afin de soutenir l'Etat dans sa mission d'égalité des chances pour tous les enfants et d'émancipation.

1 - L'ENVIRONNEMENT DE BELLENGREVILLE

Bellengreville est une commune située à l'est de Caen comprenant 1470 habitants. Elle est rattachée à la Communauté de Communes Val ès dunes dont le territoire est ancré dans l'épopée de Guillaume le Conquérant et qui porte le nom de sa bataille fondatrice.

Les 18 communes de la CDC s'étendent sur une superficie de 166 km² et compte 18560 habitants (Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale – 2019).

Le nom de Bellengreville remonte au IV^{ème} siècle. C'était le domaine de Berengarius. Il donna ainsi son nom au gué où l'antique voie romaine (D613) traversait le Sémillon. En 1047, Guillaume de Normandie le franchit pour rejoindre Henri 1^{er}, roi de France, dans la plaine du Val ès dunes et écrasait la rébellion de ses barons.

580 foyers vivent à Bellengreville dont 200 couples avec enfant(s), 190 couples sans enfants, 45 familles monoparentales, 95 femmes seules et 50 hommes seuls.

En 2020, les enfants de 0 à 14 ans représentaient 19% de la population bellengrevillaise, contre 18% pour la France métropolitaine. (Source : Plateforme Profil Croisé Ithéa).

La commune de Bellengreville est équipée du groupe scolaire De la Varde-Minici, d'équipements sportifs et culturels. Elle est dotée de nombreux commerces, services et cabinets médicaux.

C'est aussi un territoire de balades et de randonnées avec ses 22 hectares de marais où le miroitement de l'eau au soleil, le chuintement du vent dans les roseaux, la vie au bord de l'eau ainsi que la végétation herbacée, colorée et pleine de senteurs attirent les promeneurs

Les activités associatives, agricoles, maraichères, artisanales en font une commune attractive en pleine expansion qui appelle les personnes souhaitant, après leur journée de travail, se retrouver au calme.

Mais Bellengreville n'est pas pour autant une cité dortoir. En 2022, elle se dote d'un Conseil Municipal des Jeunes. La vitalité et la proximité de ce CMJ permettent un réel investissement envers la jeunesse encore trop souvent peu concernée par les dynamiques associatives et culturelles.

De même, l'urbanisation se poursuit avec la création de nouveaux lotissements et la réalisation de nouveaux équipements publics, tels que la création ; d'un centre culturel (incluant une ludothèque, une médiathèque, une microfolie, un atelier Fab Lab, un espace de convivialité avec café participatif), un atelier qui permet des résidences artistiques ainsi que diverses expositions, le nouveau centre de loisirs, l'aire de jeux pour enfants, le parcours santé, la modernisation du complexe sportif...; pour faire face aux besoins d'une population en pleine expansion.

La politique éducative locale mise en œuvre par Monsieur Dominique PIAT, Maire de la commune, et de son Conseil Municipal s'exprime dans différents champs d'intervention (sportifs, culturels, sociaux, apprentissage de la citoyenneté, promotion du développement durable, ...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec ses partenaires. La collectivité offre ainsi une série d'activités sur les différents temps de l'enfant et du jeune, en fonction des tranches d'âges.

Afin de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les familles du territoire, Bellengreville ainsi que 5 autres communes ont signé avec la CAF et la CDC

une Convention Territoriale Globale (CTG). Cette démarche permet de construire un projet social attractif et innovant sur le territoire. Elle est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la CTG, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants sur le territoire.

A - LE SOUTIEN DE LA COMMUNE AU GROUPE SCOLAIRE

La commune développe des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires, parmi lesquels :

- L'affectation de personnel au service du groupe scolaire (administratif, ATSEM, agents d'entretien).
- La mise en place d'une restauration scolaire de qualité (production des repas sur place avec produits frais, bio et circuit courts) avec un chef cuisinier, un second, deux commis de cuisine, un agent pour réaliser la plonge et le nettoyage du réfectoire ainsi que huit agents pour encadrer les enfants pendant la pause méridienne).
- L'achat et la mise à disposition d'équipement numérique dernière génération
- Une subvention annuelle pour l'achat de fournitures
- La prise en charge des transports lors des sorties scolaires
- Participation et organisation de sorties scolaires (Ex : Visite du Parlement Européen de Strasbourg en mai 2023 pour les CM1 et CM2)

A la rentrée 2023/2024, notre groupe scolaire De La Vardes-Minici accueille **226** élèves répartis en **10** classes.

Labellisation E3D

Afin d'obtenir la labellisation "E3D" (École en Démarche globale de Développement Durable), le groupe scolaire De la Varde-Minici travaille en étroite collaboration avec l'ensemble de la communauté éducative, dont la commune de Bellengreville, dans une dynamique induite par le projet d'école.

Au restaurant scolaire, un travail sur le gaspillage est en cours. La mise en place d'une gestion des repas plus efficace par rapport aux besoins des enfants permet d'éviter la surproduction de plats.

Une pesée régulière des restes permet aux enfants de visualiser le gaspillage et de prendre conscience du gâchis.

Au centre de loisirs, le goûter est préparé par les cuisiniers du restaurant scolaire, ce qui n'occasionne aucun emballage.

Pour la garderie du soir, il est demandé aux familles de fournir au maximum des goûters "zéro déchets".

Le Conseil Municipal des Jeunes organise une journée "Nettoyons la nature".

Des composteurs sont à la disposition des enfants au sein du groupe scolaire et au restaurant scolaire depuis plusieurs années déjà.

De plus, les enfants adhèrent bien au travail collectif des enseignants et agents quant à la sensibilisation au respect de la nature et des différents matériels.

B - LE TEMPS PERISCOLAIRE

Depuis de nombreuses années, la collectivité prend en charge différents accueils périscolaires. Ces accueils se déclinent en trois temps : l'accueil du matin avant la classe, l'accueil le soir après la classe, l'accueil sur le temps de la pause méridienne.

Les heures d'arrivée et de départ sont échelonnées afin que chaque famille puisse choisir l'horaire qui lui convient le mieux. D'ailleurs, certains enfants arrivent dès 7h00 le matin et ne repartent pas avant 18h30 le soir.

Les inscriptions aux différents temps périscolaires se font selon les besoins des familles via un logiciel. Elles y réservent le ou les jours qui leurs conviennent.

L'accueil du matin

L'enfant est accueilli à la garderie entre 07h00 et 08h50. Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont ensuite soit conduits dans leur classe pour l'école maternelle soit à l'enseignant chargé de l'accueil pour l'école élémentaire. Diverses activités sont proposées aux enfants. Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée.

Afin de respecter au mieux le rythme de l'enfant, ces derniers ont la possibilité de prendre leur petit-déjeuner (fourni par les parents) pendant ce temps d'accueil.

Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

La pause méridienne

Les élus de Bellengreville confirment leur volonté de faire de la pause méridienne un temps d'éducation à part entière.

L'accueil des enfants pendant la pause méridienne est organisé selon deux temps différents : un temps d'animation et un temps de repas.

Le temps du repas est convivial et permet d'échanger, de prendre son temps pour manger et de découvrir de nouvelles saveurs. Le personnel encadrant discute avec les enfants, les aide dans la prise des repas et fait respecter les règles définies à l'avance. Le positionnement dans la salle est très important, l'encadrant doit voir toutes les tables et pouvoir intervenir ou aider un collègue si besoin.

En arrivant au restaurant scolaire, les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains.

Les enfants d'élémentaire passent au self-service et peuvent ainsi choisir leur repas. Pendant le repas, chacun discute et déjeune à son rythme. Les enfants ne peuvent se lever pour débarrasser qu'après en avoir demandé l'autorisation à un agent qui vérifiera que l'enfant ait suffisamment mangé. Les enfants ne sont pas obligés de tout manger mais sont encouragés à goûter les divers mets proposés. Ensuite, ils retournent dans la cour où des animateurs leur proposent diverses activités.

Les enfants de maternelle sont servis à table. Une équipe de quatre agents les encadre afin de les rendre autonomes tout en respectant le rythme de chacun. Après le repas, les moyens et les grands

vont partager des activités dans la cour de récréation alors que les petits rejoignent le dortoir pour un temps de sieste bien mérité.

Les animateurs et le personnel de cantine ont un rôle éducatif important à jouer sur le temps de repas (tenue correcte à table, ne pas jouer et gaspiller la nourriture, hygiène, règles de politesse).

Les repas sont élaborés, avec des produits frais, sur place, par une équipe de professionnels dans le respect des règles sanitaires.

Les repas des enfants bénéficiaires d'un PAI sont fournis par les familles et stockés dans un réfrigérateur. Ils sont ensuite réchauffés au four micro-ondes dans le réfectoire pour être immédiatement servis.

L'accueil du soir

Comme le matin, lors de cet accueil du soir, les enfants sont pris en charge par du personnel titulaire du BAFA et/ou ATSEM. Après un temps dédié au goûter, différentes activités sont proposées. Les enfants qui le souhaitent peuvent également travailler leurs devoirs du soir.

Le départ des enfants est échelonné de 16h45 à 18h30.

L'accueil du mercredi

Depuis 2019, la commune a développé un partenariat avec l'association "Familles Rurales" afin d'élargir les temps d'ouverture du Centre de loisirs. Des agents titulaires du BAFA et BAFD sont mis à disposition pour ouvrir le centre les mercredis.

Les enfants âgés de 3 à 12 ans de toutes les communes y sont accueillis aux mêmes tarifs. Les familles peuvent inscrire leurs enfants à la journée ou la demi-journée, avec ou sans repas.

Depuis 2022, pour des raisons financières et humaines, la collectivité a repris la gestion du Centre de loisirs en totalité. Une équipe de trois animateurs permanents propose diverses activités en lien avec les projets éducatif et pédagogique, tout en s'inspirant du projet d'école de l'année et des diverses animations de la commune.

Cet accueil de loisirs représente l'un des principaux lieux de socialisation des enfants en dehors des temps scolaires. Les objectifs principaux sont surtout de donner à chacun la possibilité de découvrir l'autre et les règles de vie en collectivité mais également de développer la découverte et la pratique de différentes activités culturelles et sportives.

Les repas sont proposés dans les mêmes conditions que sur les jours scolaires.

Afin de générer des liens intergénérationnels, la commune de Bellengreville propose aux habitants de plus de 60 ans de venir partager le repas des enfants du Centre de loisirs les mercredis midi.

L'équipe pédagogique

Directrice : Lydie GARNIER ; animateurs permanents : Léa RENAULT et Léonie GENETÉY ; des animateurs ponctuels sont recrutés selon les effectifs.

La journée type d'un mercredi

7h00 – 9h00 : Accueil des enfants à la garderie

9h00 : Présentation de la journée

9h15 : Temps fort

11h30 : Temps libre

12h00 : Pause méridienne

13h30 : Sieste ou temps calme

14h15 : Temps fort

16h30 : Goûter et bilan de la journée

A partir de 17h00, départ échelonné jusqu'à 18h30

Le local jeunes

Depuis février 2023, la commune de Bellengreville permet aux adolescents de se retrouver dans un espace convivial et sécurisant. Ils y sont encadrés par une animatrice diplômée (licence STAPS Management du Sport) le mardi soir, le mercredi après-midi, le jeudi soir ainsi que le vendredi soir. Des animations ponctuelles et des sorties sont également proposées aux jeunes.

Une adhésion annuelle de 10€uros est demandée aux familles.

En période scolaire le Local Jeunes propose de l'aide aux devoirs les jeudis de 17h30 à 19h00. Les jeunes ont un espace de travail, peuvent travailler ensemble et sont accompagnés par un adulte.

La mise en place d'un dispositif d'accompagnement personnalisé pour les 16/25 ans permet d'accueillir deux fois par semaine des jeunes adultes de la commune : aides administratives diverses (aide financière pour le permis de conduire, recherche de stages et d'emploi...) en partenariat avec la Maison des Services et Aide au Public et la mission locale.

Depuis février 2024, un dispositif "Promeneur du Net" est proposé, en collaboration avec la CAF et la maison des adolescents, afin d'assurer une présence éducative sur Internet auprès des jeunes. Cette mission est d'établir un contact (individuel et/ou collectif) et une relation de confiance avec les jeunes sur les différents réseaux sociaux pour :

- Répondre à leurs préoccupations ;
- Les orienter en cas de besoin ;
- Leur proposer une rencontre s'ils le souhaitent ou une participation à des projets développés sur le territoire, faisant ainsi le lien entre rencontre virtuelle et monde réel.

Ce Promeneur du Net peut travailler sur les thématiques telles que :

- Le lien social
- La vie numérique
- L'intervention éducative, les espaces de parole et d'échange sur internet ;
- L'émergence d'initiatives ;
- Les nouvelles pratiques collaboratives ;
- La prévention des comportements à risque et du mal-être.

Le Local Jeunes est engagé dans ce dispositif et est présent sur les réseaux sociaux suivants : Facebook, Instagram et Snapchat pour répondre au mieux aux demandes des jeunes.

C - LE TEMPS EXTRASCOLAIRE

Au-delà du temps scolaire et périscolaire, la politique éducative de Bellengreville s'attache fortement à la mise en œuvre d'activités extrascolaires variées.

Le Centre de Loisirs

Pendant les vacances scolaires, le Centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans de toutes les communes, aux mêmes tarifs. Les familles peuvent y inscrire leurs enfants sur une durée minimum de trois jours par semaine, avec ou sans repas.

Sur chaque période de vacances, un thème est défini et décliné autour d'activités ludiques par les animateurs. Une sortie à la journée est proposée chaque semaine. Pendant l'été, des séjours en "mini-camps" sont également prévus pour les plus de 7 ans. Ils permettent aux enfants, sur 3 à 5 jours, de partir en dehors du cadre familial, ce qui leur permet de gagner en autonomie. Des nuitées sont proposées aux plus jeunes.

La restauration est organisée dans les mêmes conditions que le temps scolaire et aux mêmes tarifs.

Lors des sorties, des pique-niques sont préparés par le chef cuisinier. La chaîne du froid est respectée de la production à la distribution.

Les repas des enfants bénéficiaires d'un PAI sont fournis par les familles et stockés dans les mêmes conditions.

L'équipe pédagogique

Directrice : Lydie GARNIER ; animateurs permanents : Léa RENAULT et Léonie GENETÉY ; des animateurs ponctuels sont recrutés selon les effectifs.

Des agents communaux sont mis à disposition sur le temps de la pause méridienne pour assurer le service du midi. Les repas sont cuisinés sur place par un chef cuisinier.

Les rôles de la direction

La direction remplit tous les rôles de l'équipe d'animateur mais elle est également garante du projet éducatif, pédagogique et des activités proposées (sorties, stages...).

- Elle assure la gestion financière, matérielle et administrative.
- Elle pilote l'équipe.
- Elle contrôle les règles d'hygiène et de sécurité.
- Elle pilote et élabore le projet pédagogique avec l'équipe.
- Elle garantit les relations avec les familles.
- Elle assure le recrutement de l'équipe d'encadrement et en assure la formation
- Elle prépare et anime des réunions pédagogiques au sein de l'équipe d'animation.
- Elle met en place et maintient les relations avec les différents partenaires.
- Elle assure le lien entre les familles, la commune et l'accueil de loisirs.
- Elle gère l'organisation du temps de travail de l'équipe.

Les rôles de l'équipe d'animation :

- Elle répond aux 5 fonctions de l'animateur :

*Assurer la sécurité physique et morale des mineurs.

*Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.

*Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs.

*Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.

*Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

- Elle est consciente de sa mission éducative.
- Elle transmet des valeurs.
- Elle veille et contribue à l'épanouissement de chaque enfant.
- Elle crée des espaces ludiques et prévenants où chaque enfant se sent bien, en sécurité et prend plaisir à jouer.
- Elle est une référence immédiate, un repère pour chaque enfant.
- Sa démarche éducative est en cohérence avec le projet pédagogique et le projet éducatif.
- Ses animations sont ludiques, éducatives et adaptées à l'âge et aux besoins du public.
- Elle est disponible à chaque instant et réactive.
- Elle s'adapte aux situations en toute conscience de ses limites.
- Elle a la volonté de se perfectionner.

La posture de l'animateur

- **Le « faire jouer »** : L'animateur propose une activité, l'organise, en expliquant les règles. Il apporte le matériel nécessaire et il impose à l'enfant les règles du jeu.
- **Le « donner à jouer »** : L'animateur installe un cadre, il met à disposition du matériel pour susciter des idées de réalisations spontanées chez l'enfant.
- **Le « laisser jouer »** : L'animateur est en retrait. Il n'impose rien à l'enfant qui est laissé "maître" de son jeu.
- **Le « jouer avec »** : L'animateur joue avec l'enfant, les règles se définissent ensemble. Il partage un moment avec l'enfant.
- **Responsabilités** : L'animateur est responsable de son lieu d'activité et il fait donc attention au "bazar" qu'il laisse derrière lui.

Il doit donc :

- Passer un petit coup de balai s'il le faut
- Nettoyer les tables utilisées
- Nettoyer et ranger correctement son matériel

Il peut mettre de la musique pendant son activité, partir dans un imaginaire et même créer un environnement fictif.

La journée type d'une journée de vacances

7h30 – 9h00 : Accueil des enfants à la garderie

9h00 : Présentation de la journée

9h15 : Temps fort

11h30 : Temps libre

12h00 : Pause méridienne

13h30 : Sieste ou temps calme

14h15 : Temps fort

16h30 : Goûter et bilan de la journée

A partir de 17h00, départ échelonné jusqu'à 18h30

Bien entendu, cette journée type peut évoluer selon les activités proposées et les envies des enfants.

Le contrôle sanitaire

Une armoire comprenant les accessoires de soins ainsi que des trousseaux des premiers secours nomades, à prendre lors des sorties, sont disposées dans le local.

Un registre des soins est tenu par les personnes qui soignent les enfants de manière journalière et visé par le directeur. Tous les soins, quels qu'ils soient doivent y être consignés. Les animateurs retranscrivent les soins donnés lors des sorties sur le registre général du centre.

Le suivi sanitaire est assuré par un membre de l'équipe d'encadrement (assistant sanitaire), placé sous l'autorité du directeur de l'accueil. Cette personne doit être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (PSC1). L'assistant est chargé des relations avec les professionnels de la santé et de la gestion des documents de santé (certificats, PAI...). Un registre est à disposition de tout le personnel pour vérifier les allergies des enfants, ainsi que les consignes de santé particulières. Une fiche sanitaire est remplie par les familles. L'organisateur assure le respect de la confidentialité des informations produites. Chaque membre de l'équipe d'animation doit fournir un certificat médical attestant de l'aptitude à travailler en collectivité (vaccins à jour).

Le Local Jeunes

En 2025, un centre culturel et de loisirs verra le jour incluant le nouveau Centre de loisirs, une ludothèque, une médiathèque, une microfolie et un atelier Fab Lab. La construction d'un nouvel espace Local Jeunes est également en projet autour du complexe sportif. Ces espaces permettront d'agir au plus près des besoins de la jeunesse Bellengrevillaise. Cette nouvelle dynamique permet de mettre en œuvre de nombreuses actions destinées à l'ensemble des préadolescents, adolescents et jeunes adultes, de 12 à 25 ans. Bellengreville entend ainsi renforcer son action auprès des jeunes pour mieux les accueillir et favoriser leurs initiatives et projets.

En attendant la livraison de ces nouveaux bâtiments, les jeunes sont accueillis dans une salle indépendante du groupe scolaire. Ils ont aussi accès à tous les équipements sportifs de la commune.

Les publics sont encadrés par une équipe d'animation composée selon les normes d'encadrement déterminées par la réglementation en vigueur soit 1 animateur pour 12 jeunes maximum.

L'ensemble de l'équipe est diplômé dans le domaine de l'animation professionnelle et a une expérience des publics enfance/jeunesse.

Des animateurs occasionnels peuvent compléter l'équipe. Ils doivent être titulaires du BAFA et avoir des compétences et/ou une expérience dans l'animation jeunesse. Le Local Jeunes peut bénéficier de la présence de bénévoles ou de professionnels pour des ateliers spécifiques, sous couvert d'une convention.

Les jeunes peuvent s'inscrire via un logiciel. Une adhésion annuelle sera demandée ainsi qu'une participation pour chaque sortie.

Cette structure permet de leur offrir un espace convivial pour se retrouver, dans un cadre sécurisant pour eux et leur famille, sous la surveillance d'un adulte.

Ils peuvent y partager des moments de jeux, des moments d'échange visant à répondre à leurs besoins pendant leur temps libre, des moments de prévention (promeneurs du Net, interventions de la Gendarmerie, des pompiers...).

Selon le nombre de participants, des mini-camps à thème sont régulièrement proposés au cours de l'année.

Les horaires d'ouverture

Le Local Jeunes accueille les jeunes de 12 à 25 ans pendant les semaines scolaires les mardis de 17h30 à 19h30, les mercredis de 13h30 à 19h30, les jeudis de 17h30 à 19h30 et les vendredis de 17h30 à 20h30.

Pendant les vacances scolaires, le Local Jeunes est ouvert du lundi au vendredi de 14h00 à 19h00.

Les horaires peuvent varier selon les activités.

D - LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Pour améliorer son action envers la jeunesse, la commune de Bellengreville crée un Conseil Municipal des Jeunes en décembre 2021. Lors du premier mandat, cinq jeunes âgés de 11 à 16 ans ont travaillé sur des projets communaux.

Leur projet phare est la création d'une aire de jeux multi-âges et d'un parcours de santé.

Également à leur initiative, "Une boîte à livres" est inaugurée à l'occasion des "Nuits de la lecture", événement national. Des tables de ping pong sont installées en extérieur auprès du complexe sportif.

Diverses manifestations destinées à tous les habitants du territoire sont proposées par ces jeunes élus telles que des soirées jeux, ateliers d'activités manuelles, atelier d'écriture, chasse aux œufs... Tous ces événements permettent aux habitants du territoire de participer gratuitement à une nouvelle dynamique communale.

A l'occasion d'une visite au Sénat, le CMJ a partagé une journée à Paris avec les "élus adultes". Ils ont également pu profiter d'un voyage à Strasbourg pour visiter le Parlement Européen, accompagnés de tous les élèves de CM1 et CM2 du groupe scolaire "De la Varde – Minici" de Bellengreville.

Le deuxième Conseil des Jeunes est élu en décembre 2023. Trois anciens et six nouveaux conseillers composent la nouvelle équipe pour deux ans. Leur projet principal est le développement d'un "Citystade".

E - LES STRUCTURES EDUCATIVES DE LA COMMUNE

La commune est dotée de nombreuses structures éducatives :

- Un groupe scolaire (maternelle et élémentaire)
- 16 associations sportives et culturelles
- Un centre de loisirs 3-12 ans
- Un local jeunes 12-25 ans
- Une aire de jeux multi âges
- Un parcours de santé
- Des tables de tennis de table en extérieur
- Un terrain de foot extérieur
- Un terrain de basket extérieur
- Deux terrains de tennis extérieurs
- Un terrain de pétanque
- Un gymnase
- Un dojo
- Deux salles des fêtes
- Une bibliothèque municipale
- Une microfolie avec Fab Lab
- Une salle d'exposition/atelier de résidence artistique

Au travers de ces différentes organisations, chaque usager peut se cultiver, faire du sport, rencontrer du monde, se faire plaisir...

2 - L'EVALUATION DU PEDT

La mise en œuvre d'un partenariat local au service de la coéducation

Le projet éducatif territorial du RPI Bellengreville-Vimont repose sur la mobilisation d'un partenariat local au service de la coéducation :

- Les élus et les services communaux
- Les services de l'Education nationale, la DDCS, la CAF
- Le champ associatif

La mise en place d'un comité de pilotage et de coopération éducative

Une structure de pilotage, issue de ce partenariat est installée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT : le comité de pilotage et de coopération éducative.

Sa composition

- Monsieur Dominique PIAT, Maire de Bellengreville
- Monsieur Jean-Pierre FORGEAS, Maire de Vimont
- Madame Lydie CHRISTY, Adjointe au Maire de Bellengreville, Chargée de la Jeunesse
- Monsieur Damien HAUGUEL, Adjoint au Maire de Vimont, Chargé des Affaires Scolaires
- Madame Delphine DROUIN, Directrice du groupe scolaire De la Varde-Minici
- Monsieur Vincent THOMAS, Secrétaire Général de Bellengreville
- Madame Lydie GARNIER, Responsable du Pôle Education, Enfance, Jeunesse
- Madame Valérie JEHANNE, Responsable de la coordination Convention Territoriale Globale (CDC Val Es Dunes)

Ses missions

Le rôle principal de ce comité de pilotage et de coopération éducative est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires. Il ne s'agit pas d'une instance lourde de décision mais plutôt d'une structure d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Il s'agit ainsi plus particulièrement dans le cadre de cette instance

- D'échanger entre partenaires sur l'offre éducative et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants ou mis en place à titre expérimental.
- De mettre en évidence d'éventuels dysfonctionnements.
- D'évaluer, de manière continue, le projet éducatif territorial mis en œuvre sur la commune d'accueil.
- De déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés
- De réfléchir pour l'amélioration de l'offre éducative et des services proposés aux familles
- De modifier au besoin par avenant le projet éducatif territorial avant sa date d'échéance.

Le sens de l'évaluation

L'évaluation du projet constitue, comme dans toute démarche de projet, un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. L'évaluation du projet est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire. Elle constitue un outil jugé indispensable par les acteurs éducatifs locaux pour communiquer et partager, pour apprécier l'impact de la mise en œuvre du projet et pour piloter le projet.

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement. L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

La périodicité de l'évaluation du projet

Le PEDT est évalué annuellement (avec une évaluation semestrielle intermédiaire permettant des réajustements si nécessaire).

Les indicateurs retenus sont la qualité des activités proposées, le nombre d'enfants et de jeunes inscrits et surtout la satisfaction des publics concernés (enfants, jeunes, familles et divers acteurs).

3 - LES ENJEUX DU PEDT

Des enjeux sociaux

Le projet éducatif territorial doit permettre au plus grand nombre d'enfants un accès à des activités culturelles, éducatives, artistiques et sportives. Il contribue à l'égalité des chances d'accès à la culture dans toutes ses dominantes.

Il apporte une réponse de service aux familles en proposant à leurs enfants un ensemble d'activités péri et extrascolaires diversifiées à un coût modéré.

Des enjeux territoriaux

Dans un contexte rural, le projet éducatif territorial doit contribuer à rendre attractif le village en proposant et diversifiant une offre culturelle, artistique et sportive en faveur des enfants et des jeunes.

4 - LES OBJECTIFS DU PEDT

Aider les familles à concilier la vie familiale, la vie professionnelle et la vie sociale en toute sérénité.

- Développer l'accueil de loisirs sans hébergement pour les mercredis et les vacances scolaires
- Développer l'accueil des jeunes adolescents
- Organiser des mini-séjours de vacances pour les enfants et les adolescents
- Mettre en place une grille tarifaires selon le QF de chacun

Les trois axes pour garantir la continuité éducative et favoriser la réussite scolaire pour tous

- Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs.
- Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation.
- Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques, dans le respect des projets du groupe scolaire.

Les missions

A partir d'une bonne connaissance de la commune et d'un état des lieux permanent, il s'agit d'améliorer la prise en charge des enfants et des jeunes en prenant en compte leurs besoins, et élaborer une proposition globale et concertée en matière de temps libre et de loisirs.

- Une mission d'accueil

En effet, le temps de l'accueil est celui de la rencontre, de l'écoute et du dialogue qui est important pour les relations qui en découlent et qui est garant de la mise en œuvre et du respect des règles de vie.

- Une mission d'activités

L'intervention auprès de la jeunesse s'organise autour d'activités qui sont le support d'un travail éducatif et d'un apprentissage des règles de vie en collectivité et du vivre ensemble. Pour cela, ces activités doivent nécessairement placer l'enfant et le jeune en tant qu'acteur de son temps libre et non en tant que simple consommateur de ses loisirs.

- Une mission de prévention

La jeunesse est un état, le public jeune est un public en flux continu, toujours en évolution comportementale.

Pour ce public en perpétuel renouvellement, il est nécessaire de maintenir en permanence des actions éducatives et de prévention.

Ce dernier terme est à prendre au sens large et couvrira de nombreux domaines comme la santé, la sexualité, la mixité, la sécurité routière, l'insertion, l'orientation scolaire, la prévention des conduites à risques, l'éducation aux médias et réseaux sociaux, le harcèlement...

- Une mission d'accompagnement

La jeunesse a besoin d'un accompagnement dans sa prise d'autonomie. Le Local Jeunes a pour mission de rendre accessible les informations fiabilisées et à jour, d'accompagner dans les recherches et de conseiller dans l'utilisation des informations, et d'ouvrir les accès aux structures et aux institutions, par une mise en relation sécurisante.

- Une mission de lien social

Elle s'exprime par la mise en place d'événements où l'action de la jeunesse est repérée et valorisée au sein de la commune, afin de faciliter son intégration dans la société.

Les différents dispositifs éducatifs existants, les diverses animations ou activités... seront propices à instaurer une relation durable avec les familles.

Les objectifs pédagogiques et éducatifs

- **Construire une identité citoyenne**

Sensibiliser à l'environnement et au développement durable

Mise en place de tri, actions autour de la gestion des ressources, activités manuelles à partir de matériel de récupération, atelier compost, travail sur la lutte contre le gaspillage...

Sensibiliser au respect de la nature

Organiser des randonnées pédestres, participer à des opérations "Nettoyons la nature", observer le devenir des déchets dans la nature (travail sur la litière en forêt par exemple), mettre en place des ateliers sur le tri à partir de poubelles pédagogiques...

Proposer des activités d'éducation à l'environnement

Travailler avec différents partenaires en lien avec la nature (garde forestier, maison de la nature, déchèterie...)...

Promouvoir les valeurs de tolérance, de solidarité et de respect de l'autre.

Règlement commun écrit par et avec les enfants, jeux de cohésion, construction de projets communs...

Favoriser l'engagement du jeune dans la vie de la commune.

Conseil Municipal des Jeunes, accompagnement de projet...

Donner les moyens au jeune d'être un citoyen éclairé capable d'analyser et comprendre le fonctionnement des différents médias.

Promeneur du Net, atelier blog, atelier lecture de l'image...

Initier à l'Histoire et au fonctionnement de la république afin de comprendre les valeurs qui l'anime.

Mise en place d'un parcours citoyen, atelier découverte des services de la mairie...

- **Concourir à la réussite éducative en plaçant le jeune au centre des préoccupations**

Mettre en place des outils de communication entre les différents partenaires éducatifs

Créer un répertoire commun d'intervenants, réunions régulières entre les acteurs...

Valoriser le partenariat entre les acteurs afin de permettre une réelle cohérence et pertinence des actions socio-éducatives.

La commission enfance Jeunesse, réunion avec les associations, travail commun entre tous les services de mairie...

Permettre au jeune de s'épanouir en lui donnant les moyens d'être accompagné dans toutes les démarches de sa vie.

Aide aux devoirs adolescents, accompagnement dans les démarches administratives personnelles...

Apprendre à utiliser les nouveaux outils de communication

Atelier aide à la scolarité sur internet, visionnage de reportages ou séries éducatives, atelier internet, conférence...

Permettre l'équité d'accès pour tous

Mise en place de tarifs dégressifs...

Créer un lien de confiance et un partenariat constructif avec les familles

Faciliter l'ouverture des lieux d'accueil, faciliter la compréhension du fonctionnement des accueils, expérimenter des temps débats ouverts aux parents sur des questions éducatives...

Garantir l'accès aux loisirs et à la culture pour tous

Accès au Local jeunes, Centre de Loisirs, mini-camps, ludothèque, médiathèque, Microfolie...

- **Respecter le rythme du jeune en prenant compte son cadre de vie et son environnement**

Assurer un accompagnement de qualité et adapté pour les jeunes ayant des particularités.

Mise en place des PAI, rencontre pluridisciplinaire, formation des équipes...

Veiller à une cohérence dans la journée.

Harmoniser les temps d'accueil proposés avec les temps scolaires, communication entre intervenants, affichage des règles de vie, valorisation des temps d'accueil...

Respecter le choix du jeune, rendre le jeune acteur et non consommateur

Impliquer les jeunes dans la mise en place de projets, création de programmes d'activités par les jeunes eux-mêmes, laisser la place à la créativité, permettre le choix de ne rien faire...

Mettre en place des espaces autonomes permettant au jeune d'être libre de son temps et de ses choix

Ateliers autonomes, jeux, instaurer des moments de temps libre...

Créer un lien entre le secteur enfance et le secteur jeune afin d'accompagner au mieux l'enfant vers le monde de l'adolescent.

Activités communes Local Jeunes / Centre de loisirs...

- **Permettre aux enfants de vivre un temps de loisirs**

Développer l'envie de venir au centre chaque matin et d'y être acteur de son temps

Stimuler les enfants par des idées nouvelles, avoir une attitude positive, mettre en place des temps d'échange, ajuster son action en permanence pour que l'enfant soit motivé et valorisé...

Organiser des activités pour et avec les enfants

Elaborer le règlement avec les enfants, mettre divers supports à disposition, solliciter les enfants pour l'aménagement du centre de loisirs, laisser des temps libres...

Diversifier les activités manuelles, sportives et culturelles

Développer un partenariat avec les différentes structures (associations sportives, médiathèque, ludothèque, Micro Folie...), diversifier les programmes du Centre de loisirs...

Privilégier la notion de plaisir et permettre de ne rien faire

Mettre en place des coins tranquilles, laisser à disposition du matériel pour jouer seul ou créer seul...

Instaurer des moments d'échange

Ecouter, discuter et échanger avec les enfants sur des temps informels tout en gardant une distance par rapport à la vie privée des familles, faire des bilans oraux, mettre en place une boîte à idées...

- **Aiguiser la créativité, la curiosité et l'imaginaire**

Permettre aux enfants de laisser libre cours à leur imagination

Laisser créer sans imposer de règles, privilégier les feuilles blanches pour le dessin, laisser jouer avec divers matériels...

Susciter la curiosité et l'éveil des enfants

Être curieux soi-même, laisser les enfants expérimenter...

Permettre l'épanouissement et créer l'ouverture vers l'extérieur

Mettre en place un partenariat inter-centres, développer des mini-camps...

Découvrir des nouveaux sports, jeux, matières, goûts et lieux

Développer un partenariat avec les associations sportives, organiser des repas à thème...

Favoriser l'acquisition de savoirs faire divers

Proposer des jeux: jeux de construction, jeux de société, jeux de stratégie, jeux de logique, jeux coopératifs, permettre les jeux d'imitation en aménageant les espaces (dînette, garage ...), proposer des ateliers d'arts plastiques, mettre en place un espace permettant la recherche d'activité...

Valoriser la créativité

Proposer des outils et des animations variés, animer la vie quotidienne de façon ludique (par des petits jeux), favoriser les déguisements, les fabulations et les grands jeux...

- **Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilités**

Guider, faire avec plutôt que faire à la place de

Faire confiance, accepter de s'adapter, accompagner sous un œil attentif...

Proposer de responsabiliser ponctuellement pour prendre en charge des petites missions

Créer un tableau de tâches quotidiennes basé sur le volontariat (mise en place d'ateliers, nettoyage des tables...), proposer aux enfants de devenir des inspecteurs du rangement pour les impliquer dans le bon fonctionnement du Centre de loisirs...

Permettre aux jeunes de proposer, d'organiser et de mettre en place diverses activités

Mettre en place d'une boîte à idées, être à l'écoute et accepter d'expérimenter, conseiller, diriger...

- **Amener l'enfant à appréhender la vie en collectivité, favoriser le savoir-vivre ensemble et la tolérance**

Développer une correspondance inter centres

Permettre aux enfants de découvrir d'autres territoires, développer les échanges écrits, préparer des jeux inter-centres...

Développer des temps de bilan

Mettre en place des temps d'échange conviviaux, positionner un tableau des émotions afin que chacun puisse donner son avis sur la journée, mettre en place différents outils pour que les enfants et familles puissent s'exprimer, réaliser des réunions collectives autour du PEDT...

Responsabiliser les enfants et favoriser la tolérance, l'expression et la solidarité

Réaliser les règles de vie avec les enfants, organiser des temps de rangement collectif, organiser des conseils d'enfants, faire participer les enfants aux projets solidaires mis en place par diverses structures, veiller au volume sonore dans les divers sites ainsi qu'aux règles de politesse...

- **Impliquer les parents et familles dans la vie du centre**

Organiser des ateliers d'échange et de savoirs avec les familles

Ouvrir des créneaux aux familles...

Organiser un salon d'exposition, un blog ...

Exposer les créations dans les diverses structures de la commune (mairie, bibliothèque, groupe scolaire...), créer un blog réservé aux familles...

Alimenter les divers supports informatifs

Créer un journal du Centre de Loisirs et/ou du Local Jeunes, utiliser les différents supports de la collectivité pour informer (Internet, page Facebook, panneaux d'affichage)...

Organiser des événements avec animations

Participer aux manifestations des différents partenaires, organiser des représentations de théâtre, chant, danse...

- **Proposer un projet pédagogique de qualité**

Le projet n'est pas immuable, il doit être évalué et modifié chaque année

Mettre en place une commission de parents et/ou enfants pour évaluer le projet, COPIL...

- **Respecter l'identité propre à chacun tout en assurant la sécurité affective, physique et morale de tous**